

[Texte]

Again, the Yukon minerals industry suggested we put specifically in the bill that the minister could only delegate his authority to a minister of mines in the two territories. We thought that was unduly constraining on the choices of the territory government and declined to take that suggestion.

So there were a number of things we heard during the consultative process that we listened to and considered, but ultimately had to set aside. We believe the bill reflects the Cabinet mandate that was developed collectively in the north. We believe we have accounted for most of the concerns that are there, although not all of them.

In terms of how we see the implications of not proceeding, the world won't stop, but the north will be denied a modern regime to manage water and to deal with the complexities of resource management that face us daily. There will be continued uncertainty. We process over 200 water licences a year for the placer industry in Yukon. Most of those are minor water uses. Most of those can go through with very little concern. Now they are subject to the potential of a full public hearing should anyone wish to intervene. That doesn't introduce a lot of certainty to industry.

• 1005

I mentioned already the limitations we have to deal with in domestic and subsistence uses.

Finally, as I say, delaying this legislation for the purposes of claims will only mean that those adjustments to the bill necessary to account for agreements struck under claims would be accommodated, and it would not be an attempt to modernize through the claims process.

Mr. Chairman, that concludes what I wanted to say. In my remarks I have tried to indicate that it's a complex world we're operating in, in the north. There are a number of competing interests we have to take into account, and we're unable to satisfy the full range of interests. We think there are a number of processes in play that will account for those and indeed do count for them, either through comprehensive or specific claims, when there's an assertion that obligations of government aren't being met.

There are issues related to the environment we have put forward under the Arctic environment strategy. We believe the risk of not proceeding and the uncertainty that would introduce is too great given the fact that those other processes actually exist to deal with the concerns that have been raised.

The Chairman: Thank you very much. We'll now go through a round of questioning. Mr. Nault.

Mr. Nault (Kenora—Rainy River): A point of clarification. One of the things I was going to ask is somewhat more specific about portions of the bill. Are we going to save that for clause-by-clause consideration, or are

[Traduction]

L'industrie minière du Yukon a suggéré que nous précisions dans le projet de loi que le ministre pourrait déléguer ses pouvoirs uniquement au ministre des Mines des deux territoires. Nous avons pensé que cela limiterait indûment les options des gouvernements des territoires et nous avons donc refusé cette suggestion.

Il y a donc un certain nombre de suggestions qui nous ont été faites pendant les consultations; nous les avons prises en considération, mais, au bout du compte, nous avons été obligés d'en rejeter certaines. Nous croyons que le projet de loi reflète les responsabilités du Cabinet qui ont été définies collectivement par les habitants du Nord. Si nous n'avons pas pu répondre à toutes leurs préoccupations, nous croyons néanmoins avoir tenu compte de la plupart d'entre elles.

Qu'arrivera-t-il, à notre avis, si le projet de loi n'est pas adopté et mis en oeuvre? Ce ne serait pas la fin du monde, mais le Nord se verrait privé du régime moderne dont il a besoin pour gérer ses eaux et pour régler les problèmes complexes que pose au jour le jour la gestion des ressources. L'incertitude persistera. Nous traitons plus de 200 demandes de permis d'utilisation des eaux par année pour les entreprises d'exploitation des placers au Yukon. Dans la plupart des cas, il s'agit d'utilisations mineures. La plupart de ces demandes suscitent peu de préoccupations et pourraient être approuvées plus facilement au lieu d'être soumises à la possibilité d'audiences publiques complètes auxquelles n'importe qui peut participer, comme c'est maintenant le cas. Cette situation est trop imprévisible pour l'industrie.

J'ai déjà mentionné les limites qui nous sont imposées à l'égard des utilisations domestiques et de subsistance.

Enfin, si l'adoption du projet de loi est retardée jusqu'à ce que les revendications territoriales aient été réglées, nous pourrions apporter les modifications nécessaires pour refléter les dispositions de ces ententes, mais ce processus de négociation n'a pas pour objet de moderniser la loi en vigueur.

Monsieur le président, c'est tout ce que j'avais à dire. J'ai essayé de vous faire comprendre la complexité de la situation dans laquelle nous exerçons nos activités dans le Nord. Il y a un certain nombre d'intérêts rivaux dont nous devons tenir compte, et il nous est impossible de satisfaire tout le monde. À notre avis, il y a un certain nombre de processus qui permettent de faire valoir ces intérêts, que ce soit par des revendications globales ou particulières, lorsque les intéressés estiment que le gouvernement ne remplit pas ses obligations envers eux.

Il y a des questions environnementales qui seront traitées dans le cadre de la Stratégie concernant l'environnement arctique. Nous croyons qu'il y aurait trop de risques à retarder le projet de loi et à créer ainsi des incertitudes, étant donné qu'il existe déjà d'autres mécanismes pour régler les problèmes qui ont été soulevés.

Le président: Merci beaucoup. Nous allons maintenant passer aux questions. Monsieur Nault.

M. Nault (Kenora—Rainy River): Je voudrais avoir une précision. Je voulais poser des questions assez précises sur certaines dispositions de la loi. Est-ce que je dois attendre que nous en soyons rendus à l'étude article par article? Ou